[Annexe 60bis

Diagnostic et plan de traitement pour un traitement orthodontique de première intention (prestations 305933-305944 et 305955-305966), à garder dans le dossier du patient

Eléments à compléter par le praticien de l'art dentaire

Je soussigné(e) certifie qu'un traitement orthodontique de pre	mière intention est instauré chez mon/ma
patient(e)	, né(e) le
Ce traitement vise à, soit : *	
o Corriger les articulés croisés frontaux et latéraux.	
o Lever les verrouillages frontaux et/ou transversaux de	l'occlusion.
o Prévenir les traumatismes antérieurs par la correction o	de la position des incisives.
o Corriger un manque de place pendant la phase de pern	nutation dentaire.
* cocher la(les) case(s) adéquate(s)	
Description du plan de traitement :	
Engagement du praticien :	
Le praticien s'engage à tenir à la disposition du médecin-cordu patient mentionné ci-dessus remplit bien toutes les condibénéficier de l'intervention de l'assurance obligatoire dans le intention.	tions de la nomenclature des soins dentaires pour
Date de rédaction/ Identification	on du praticien
Ce document (ou son équivalent reprenant les mêmes mentions) doit être réd dossier du patient et gardé à disposition du médecin-conseil.] Mise à jour 07/2022 Vu pour être annexé au règlement du 20 décembre 2021 modifiant le règlement à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994	du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11° de la loi relative
Le Fonctionnaire dirigeant,	La Présidente,
Drive VAN DAMME	4 (4)2001
Brieuc VAN DAMME Directeur-général des soins de santé	Anne KIRSCH